

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-220 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 16 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 9 novembre 2023 - Secrétaire de séance : Daniel MARTIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 14 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2023-250*), Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON (*jusqu'à la délibération n°2023-261*), Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2023-222*), Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2023-259*), Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2023-261*), Elisabeth LAROCHE, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-259*), Marie-Claude REGACHE, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Denis JACQUEMIN (à Max ORSET), Pascal COLLIGNON (à Christian LIMOUSIN), Valérie CAUWET DELBARRE (à Daniel GUEUR), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Emilie CHARMET (à Maud CASELLA), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Sylviane BOUCHARD (par Eliane NAMBOTIN), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Jean MARCELLI, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean-Alex PELLETIER, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCPA

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 18 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 novembre 2023 ;

Mme Françoise VEYSSET-RABILLOUD, élue déléguée au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le suivi du Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est dotée d'un PCAET en octobre 2020. Dans ce cadre, elle précise que le code de l'environnement, au travers de son article R-229-51, demande que ces PCAET fassent l'objet d'une évaluation 3 ans suivant leur approbation.

L'objectif de cette évaluation intermédiaire est de décrire et connaître les actions mises en œuvre afin de juger l'état des réalisations pour permettre une adaptation (amélioration) du programme d'actions et de sa réalisation et ainsi sécuriser l'inscription du territoire dans la trajectoire définie.

Au regard de ces éléments réglementaires et de sa date d'approbation, le PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a fait l'objet d'une évaluation par le cabinet de conseils Algoé au cours de l'année 2023. Les conclusions de cette évaluation ont été intégrées au sein d'un rapport complet qui sera transmis pour information auprès des services de la DREAL et de la DDT (cf. rapport complet annexé à la présente délibération). Ces conclusions feront par ailleurs l'objet d'une synthèse communicante à destination du grand public, seule exigence stricte de la réglementation en matière de diffusion des conclusions des évaluations mi-parcours des PCAET.

.../...

En synthèse, l'évaluation mi-parcours du PCAET a mis en exergue les éléments suivants :

1. Concernant les objectifs de réduction des consommations et des émissions
 - Le PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain intègre des potentiels de réduction mais ne présente pas d'objectifs de réduction en matière de consommation énergétique et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
 - La consommation énergétique du territoire, avant et après l'adoption du PCAET, reste inscrite dans une tendance à la hausse ;
 - A ce stade, les trajectoires d'émissions de GES ne s'inscrivent pas dans les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), exception faite des déchets ;
2. Concernant les actions et leur mise en œuvre
 - Le PCAET comprend des actions sur un nombre de thématiques important et à enjeux pour le territoire ;
 - Le programme d'actions est orienté vers les acteurs du territoire et une coopération forte sur certains projets (exemple : projet de valorisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR), plain'énergie) ;
 - Le niveau d'engagement des mesures opérationnelles est satisfaisant avec un taux de 73 % ;
 - Le niveau d'avancement n'est toutefois pas identique en fonction des axes du PCAET considéré. En effet, 3 axes sur les 5 de PCAET présentent un niveau d'avancement supérieur à 50 % tandis que les axes « EnR&R » et « Adaptation au changement climatique » affichent un niveau d'avancement inférieur à 25 % ;
3. Concernant le pilotage et suivi
 - La mobilisation de certains indicateurs de suivi est rendue difficile en raison de différents facteurs : absence d'indicateurs, inaccessibilité de la donnée, carence de renseignement... ;
 - Le suivi du PCAET nécessite le déploiement d'outils de pilotage permettant d'accompagner les référents d'actions ;
 - Une revue de projets régulière doit être instaurée afin de sécuriser le déploiement opérationnel de la stratégie ;
 - Les deux points précédents ont été considérés par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en amont de l'évaluation mi-parcours du PCAET. Ainsi, les travaux concernant la constitution d'outils de pilotage ont été initiés avant l'évaluation mi-parcours et la gouvernance rétablie dès 2022. Cette gouvernance a par ailleurs été mutualisée avec le projet de COT Climat Air Energie de l'ADEME.

La gouvernance du PCAET, remise à plat depuis 2022, doit ainsi être maintenue et renforcée pour les 3 prochaines années. La mise en œuvre des actions du PCAET doit également se poursuivre au regard de ces conclusions, notamment sur les taux d'avancement inférieurs à 25 % pour 2 des 5 axes du PCAET.

L'exercice du prochain PCAET sera l'occasion de remettre à plat le programme d'actions et ainsi de questionner la pertinence et faisabilité de certaines actions et de mettre à jour celles qui le nécessitent (évolution du contexte, atteintes des objectifs, etc.).

Dans l'attente de cette révision, la feuille de route PCAET-COT vient enrichir et renforcer le programme d'actions PCAET. Cet engagement de la CCPA dans une démarche mutualisée COT/PCAET montre une belle dynamique des acteurs et traduit la volonté de la collectivité à construire une démarche partenariale de transition avec les acteurs du territoire.

.../...

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport et des conclusions de l'évaluation mi-parcours du PCAET de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain approuvé en octobre 2020, réalisée par le cabinet d'études ALGOE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 20 novembre 2023

Publiée le 22 NOV. 2023

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président
Marcel JACQUIN**

